

—
**RAPPORT
DE GESTION
AGRICA
GESTION
2015**

Sommaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
PRÉSENTATION DES COMPTES ET RÉSULTATS FINANCIERS	4
1. Le compte de résultat	4
2. Le bilan	5
3. Annexes	10
RÉSOLUTION	22
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	23
ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DU GROUPE	24
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2015	25
1. Ouverture et organisation de l'Assemblée Générale ordinaire	25
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 juin 2014	25
3. Présentation des comptes	25
4. Rapports du Commissaire aux comptes	25
5. Rapport du Conseil d'administration	27
6. Présentation des résolutions	27
7. Vote des résolutions	27
8. Clôture de l'Assemblée Générale	28

Rapport du Conseil d'administration

2015 aura été une année riche en évènements pour toutes les institutions membres du Groupe AGRICA. En effet, l'activité de cet exercice fut aussi dense que diversifiée portant tant sur des questions de développement, que sur des questions financières, légales ou de gouvernance.

En effet, dans le cadre de son objet social, un GIE agit sur mandat des différentes institutions membres pour gérer et coordonner l'ensemble de leurs activités techniques et administratives. AGRICA GESTION, en cette qualité, a donc eu à connaître l'ensemble des questions touchant à ces différents domaines qui se sont révélées extrêmement prégnantes en 2015.

FAITS MARQUANTS ANNÉE 2015

◆ La mise en œuvre de Solvabilité 2

Comme évoqué dans les précédents rapports, la date d'entrée en vigueur des dispositions de Solvabilité 2 est fixée au 1^{er} janvier 2016. Aussi, une partie de l'activité des institutions de prévoyance du Groupe pour l'exercice 2015 a été consacrée à la finalisation de la mise en œuvre des différents dispositifs de cette directive, comme notamment la formalisation des différentes politiques, la désignation des dirigeants effectifs impliquant la nomination d'un directeur général délégué, ou encore celle des responsables des fonctions clés.

Au-delà des règles de calcul, du rapport ORSA et des exigences d'ordre financier, Solvabilité 2 impose la rédaction de politiques qui visent à formaliser le fonctionnement des institutions en définissant notamment les objectifs, les procédures, les responsabilités, ou encore les modalités de contrôle et de reporting. La démarche consiste à formaliser un cadre de prise de décision et de responsabilité, sans pour autant, dans la majorité des cas, modifier les pratiques ou procédures existantes. Il s'agit de définir les rôles et responsabilités des divers acteurs mais également de préciser les étapes et les modalités de décisions. Dans cette optique, les Conseils d'administration des institutions de prévoyance du Groupe ont adopté cette année 18 politiques, qu'ils devront réexaminer chaque année.

◆ Bilan 2014 des indicateurs des contrats d'objectifs 2011-2014

Le bilan 2014 des contrats d'objectifs 2011-2014 communiqué par les fédérations Agirc-Arrco laisse apparaître le positionnement du Groupe AGRICA par rapport aux autres institutions de retraite complémentaire. Aussi, notre Groupe réalise en 2014 un taux moyen des engagements très satisfaisant de 99,2 %, se situant notamment au-dessus de la moyenne des régimes de 90 %.

Ces bons résultats permettent au Groupe AGRICA de se positionner pour la 2^e année consécutive à la première place des groupes de protection sociale en termes de réalisation des contrats d'objectifs.

◆ Le contrat d'objectifs et de moyens 2015-2018 signé entre les institutions de retraite complémentaire et les fédérations Agirc-Arrco

Le mois d'octobre 2015 s'est illustré notamment par la signature du contrat d'objectifs et de moyens 2015-2018, entre les institutions de retraite complémentaire du Groupe AGRICA et les fédérations Agirc-Arrco. Il convient de noter qu'AGRICA est le premier groupe de protection sociale à avoir signé ce contrat, tout en ayant apporté quelques réserves. Ce contrat, élaboré dans le cadre d'une stratégie de groupe fédéral Agirc-Arrco, s'articule autour de deux priorités de même pondération : l'amélioration de la qualité de service et la réduction des coûts de gestion. En effet, dans un contexte de déficit technique des régimes et conformément aux engagements pris en 2013 au titre de l'article 8

de l'Accord national interprofessionnel, les partenaires sociaux ont décidé que les dépenses des régimes devaient être ramenées à 1,6 milliard d'euros à l'horizon 2018. Cette trajectoire comprend également un indicateur de résultat concernant l'évolution des dépenses de personnel, visant à diminuer ces dernières de 4 % sur la période 2016-2018 (hors inflation).

Face à ce challenge, il convient de noter que les institutions de retraite complémentaire du Groupe s'inscrivent dans cette trajectoire de réduction des dépenses. Ainsi, la CAMARCA a veillé à la maîtrise de ses coûts avec un budget réalisé à hauteur de 98 %, soit 51,6 millions d'euros, lui permettant de dégager un excédent de 9,5 millions d'euros ; AGRICA RETRAITE AGIRC a réalisé son budget à hauteur de 99 % soit 6,3 millions d'euros, lui permettant de dégager un excédent de gestion de 1,9 million d'euros.

◆ Regroupement du stock d'adhésions d'entreprises relevant de plusieurs GPS

Au cours de l'année 2015, le Conseil d'administration s'est intéressé de près à une disposition qui découle de l'Accord national des partenaires sociaux de mars 2013, à savoir, la désignation d'un seul et unique groupe de protection sociale (GPS) pour chaque entreprise. De fait, cette mesure qui vise à rationaliser et optimiser la gestion de la retraite complémentaire, a fait l'objet de nombreuses discussions avec les fédérations puisqu'elle constitue un enjeu de taille pour le Groupe AGRICA : en effet, si toutes les entreprises agricoles relèvent bien d'AGRICA en ce qui concerne l'affiliation de leur personnel cadre, cela n'est pas systématique pour le personnel non cadre qui peut être rattaché à un autre groupe de protection sociale.

Une première avancée significative est à enregistrer puisque les fédérations ont décidé que pour les entreprises de moins de 200 salariés, lorsque le personnel cadre est affilié à AGRICA RETRAITE AGIRC, elles devront également affilier leur personnel non cadre à la CAMARCA, AGRICA devenant ainsi l'unique interlocuteur pour ces entreprises. Ce principe applicable depuis le 1^{er} janvier 2016 a d'ores et déjà permis au Groupe de récupérer plus de 2000 entreprises de moins de 200 salariés. La question des entreprises comprenant plus de 200 salariés reste posée et fait l'objet actuellement de travaux avec les fédérations Agirc-Arrco.

◆ L'action sociale

L'année 2015 aura été impactée par une modification profonde dans les institutions de retraite complémentaire des conditions d'attributions des aides individuelles qui aboutit à la révision des critères de délégation, en octroyant davantage d'autonomie aux services d'AGRICA. Cette plus grande délégation aux services permet aux commissions de diminuer considérablement le nombre de dossiers à étudier au cours d'une même séance et de fait, aux administrateurs de se consacrer aux dossiers particulièrement complexes. Il a également été acté qu'un reporting complet quantitatif et qualitatif devait être réalisé à chaque commission d'action sociale, pour piloter les aides accordées par délégation.

L'année 2015 fut également marquée par le lancement d'une étude de besoins, diligentée communément par les commissions d'action sociale des institutions de prévoyance

du Groupe AGRICA, à destination des entreprises, des salariés et des retraités. Cette étude vise à alimenter une réflexion sur l'évolution de la politique sociale prévoyance du Groupe AGRICA. Un groupe de travail commun aux trois institutions de prévoyance a été mis en place pour réfléchir sur cette problématique. Au terme de plusieurs réunions, il a été proposé aux commissions de restructurer l'offre commune d'action sociale prévoyance autour de trois thématiques : la santé et la prévention, l'insertion des jeunes dans la vie active, et l'accompagnement du handicap. Ce projet d'offre commune en matière d'action sociale est une avancée importante très structurante pour le Groupe.

À l'heure où il devient urgent de trouver des solutions pour lutter de façon pérenne contre le gaspillage alimentaire, il faut rappeler que les institutions du Groupe se sont pleinement investies dans le cadre du plan d'actions consacré à cette thématique, faisant suite au colloque et à la publication d'un ouvrage portant sur le même thème. L'engagement s'est poursuivi en 2015 par l'organisation des Trophées AGRICA « Gaspillage alimentaire : le temps des solutions » afin de récompenser et soutenir les acteurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire sur les territoires.

Notons par ailleurs, le lancement d'AGRICA Prévention Santé, nouvelle démarche de prévention primaire sanitaire, proposée aux entreprises adhérentes des institutions de prévoyance du Groupe ou encore le lancement de la quatrième édition de Pays'Apprentis, dispositif en faveur de la formation des futurs salariés du secteur du paysage.

◆ Communication et visibilité du Groupe

Le Groupe AGRICA a continué de développer, tout au long de l'année, une relation toujours plus proche des préoccupations de ses ressortissants. Ce souci d'adéquation et de proximité est incontestablement devenu le fil conducteur de la communication du Groupe. Pour ce faire, le développement de la relation client s'est bien entendu poursuivi au travers des outils de communication habituels, mais, force est de constater que les canaux numériques progressent encore avec cette année une augmentation de 5 % du nombre de mails reçus et traités, parallèlement à une diminution de 15 % du nombre d'appels téléphoniques permettant de revenir à un volume proche de celui de 2013. En effet, pour rappel, l'année 2014 revêtait un caractère exceptionnel de par le passage à la mensualisation, le changement d'outil informatique dédié à la gestion des allocataires et la hausse des demandes de liquidation de retraite.

Rappelons que le Groupe AGRICA soucieux d'être au plus près des attentes de ses ressortissants s'est attaché à multiplier ses vecteurs de communication depuis ces dernières années, et plus particulièrement à accroître son rayonnement dans le monde du digital. Ainsi, en 2015, fut amorcée la refonte de la partie privée du site internet du Groupe, la conception d'une application mobile mais aussi la mise à disposition de mini sites en soutien du déploiement de l'offre agricole et le développement d'un simulateur d'épargne salariale. Enfin, il convient de souligner que le Groupe AGRICA s'est vu, cette année encore, remettre plusieurs prix comme le Trophée d'or 2015 des Leaders de la Finance, le Trophée de la transparence financière Instit Invest, ou encore le Label d'excellence 2016 des Dossiers de l'Épargne.

◆ Conclusion

La vocation d'AGRICA GESTION est d'être en toutes circonstances au service de ses institutions membres, et d'assumer les opérations qui lui sont confiées. Dans le cadre de cette mission, le Conseil d'administration s'est, cette année encore, efforcé de garantir une gestion et une coordination optimales de l'activité technique et administrative des institutions.

Au regard des résultats dans les contrats d'objectifs, des prix décernés à notre Groupe, des résultats obtenus, l'année s'est révélée tout à fait satisfaisante, le GIE ayant su s'appuyer comme les années précédentes sur une équipe compétente et motivée à conserver la même dynamique d'amélioration de la qualité de service offerte aux ressortissants du Groupe AGRICA.

Présentation des comptes et résultats financiers

Au cours de l'exercice 2015, le GIE AGRICA GESTION a réalisé, d'une part les objectifs de réduction des coûts des moyens consacrés aux activités de retraite complémentaire, et d'autre part les objectifs d'adaptation au nouveau contexte concurrentiel et réglementaire des activités d'assurances de personnes et concrétisés notamment par le projet d'offre agricole développé avec les partenaires agricoles.

Conformément aux demandes du GIE Agirc-Arrco, le GIE AGRICA GESTION enregistre donc une réduction des charges des activités des institutions de retraite complémentaire de 2,8 %.

À l'opposé, les moyens consacrés au nouveau contexte décrit plus haut, augmentent de 6,5 % les charges des activités des institutions de prévoyance.

Finalement, le GIE AGRICA GESTION enregistre une maîtrise des frais remboursés et transférés aux institutions de ces activités puisqu'ils s'affichent en hausse de 1,7 %.

1. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les charges d'exploitation de l'exercice 2015, hors résultat financier et exceptionnel, progressent de + 2,3 % pour atteindre un montant de 120,2 millions d'euros.

- ◆ Les **charges de personnel et impôts et taxes** augmentent de + 4,4 % à 69,3 millions d'euros. Elles représentent une part de 57,7 % du total des dépenses d'exploitation.
 - ◆ Les **salaires et charges sociales** croissent à hauteur de + 3,5 % à 61,9 millions d'euros. Cette évolution s'explique par des charges d'indemnités de départ en retraite et de ruptures conventionnelles partiellement compensées par des reprises de provisions d'indemnités de fin de carrière. L'effectif représente 816 personnes au 31 décembre en baisse de 2,6 %.
 - ◆ Les **impôts et taxes** enregistrent une évolution plus rapide de + 12,3 % à 7,4 millions d'euros compte tenu de la pleine imposition à la contribution économique territoriale ainsi que de la hausse de la taxe sur les salaires.
- ◆ Le poste **autres achats et charges externes** s'affiche en hausse avec + 2,5 % à 47,4 millions d'euros à la fin de l'exercice 2015 soit une part de 39,4 % des charges d'exploitation.
 - ◆ Les **prestations CMSA** engagées au titre des délégations de gestion des activités de retraite complémentaire, de santé et de prévoyance représentent 17,6 millions d'euros en hausse de 3 % compte tenu de travaux de paramétrage de nouveaux contrats sur l'exercice.
 - ◆ Les **charges de sous-traitance informatique et services extérieurs** affichent 12,1 millions d'euros en hausse de + 28,7 % :
 - la sous-traitance informatique des activités de retraite réalisée au travers de l'association AMICAP représente un montant de 5,4 millions d'euros (+ 5,4 %) ;
 - les autres charges de sous-traitance informatique représentent 3,3 millions d'euros (+ 38 %) compte tenu du déploiement de travaux dans le cadre de l'offre agricole ;
 - les travaux de déploiement et d'assistance à différents projets intéressant notamment l'activité assurances de personnes, dans un nouveau contexte concurrentiel et réglementaire, génèrent des charges de services extérieurs à hauteur de 3,4 millions d'euros en forte augmentation (+ 78 %).

- ◆ Les **loyers et charges locatives** sont stables avec 8 millions d'euros et + 0,9 %. Les locations immobilières et charges locatives sont en diminution à 6,6 millions d'euros. Les locations mobilières sont en hausse à 1,4 million d'euros (matériels informatiques, photocopieurs, véhicules,...).
- ◆ Les **postes maintenance, entretien** atteignent 3,4 millions d'euros en baisse de - 5,9 %. La maintenance informatique s'élève à 2,1 millions d'euros et reste stable. L'entretien et la maintenance des biens immobiliers et mobiliers affichent une baisse avec 1,3 million d'euros.
- ◆ Les **frais postaux et de télécommunications** diminuent de manière importante de - 45 % à 1,5 million d'euros compte tenu de la dématérialisation des envois.
- ◆ Les **autres postes de frais généraux** (énergie, transports et déplacements, assurances, honoraires, imprimés...) diminuent de - 15 % à 4,8 millions d'euros.
- ◆ Les **autres charges de gestion courante** sont stables avec un montant de 1,4 million d'euros représentatif principalement de frais institutionnels (frais de commissions paritaires, frais de Conseils et frais d'Assemblées).
- ◆ Les **dotations aux amortissements d'exploitation** se maintiennent à 2,1 millions d'euros.
- ◆ **Hors exploitation**, les résultats sont les suivants :
 - ◆ le **résultat financier** affiche un résultat non significatif compte tenu de la faiblesse de la rémunération des excédents de la trésorerie d'exploitation ;
 - ◆ le **résultat exceptionnel** affiche un résultat non significatif.
- ◆ Les **produits d'exploitation** affichent un total de 120,1 millions d'euros :
 - ◆ les **reprises de provisions** pour risques et charges au titre des engagements de fin de carrière enregistrent un produit de 0,6 million d'euros ;
 - ◆ les **autres produits d'exploitation s'inscrivent** à hauteur de 0,3 million d'euros principalement au titre de prestations de service refacturées à AGRICA Épargne ;
 - ◆ les **remboursements des frais engagés et les transferts aux institutions membres des engagements envers le personnel** représentent 119,2 millions d'euros, en progression de + 1,7 % suivant le tableau de répartition joint à l'annexe comptable :
 - les réductions de coûts en activité de retraite complémentaire engendrent une baisse de - 2,8 % des frais refacturés et transférés avec 57,9 millions d'euros,
 - les travaux de déploiement de l'offre agricole et d'assistance à projet génèrent en prévoyance une hausse de + 6,5 % des montants refacturés et transférés avec 61,3 millions d'euros.

2. LE BILAN

◆ L'actif

- ◆ **L'actif immobilisé** affiche un montant net de 5,8 millions d'euros en hausse de + 22,5 % compte tenu des investissements informatiques réalisés en assurances de personnes. Ces derniers se répartissent entre :
 - ◆ les **immobilisations incorporelles** inscrites pour 4,1 millions d'euros en valeur nette représentant des investissements en développements informatiques et logiciels ;
 - ◆ les **immobilisations corporelles** pour 0,8 million d'euros (matériels informatiques, mobiliers de bureau...) ;
 - ◆ les **immobilisations financières** pour 0,9 million d'euros (prêts aux salariés, dépôts de garantie...).
- ◆ **L'actif circulant** totalise un montant de 41,6 million d'euros en hausse de + 3,1 % ventilé comme suit :
 - ◆ les **avances et acomptes fournisseurs** pour 0,2 million d'euros ;
 - ◆ les **créances inscrites** pour 37,5 millions d'euros se répartissent principalement entre les acomptes payés aux organismes sociaux et au personnel pour 7,1 millions d'euros et les comptes courants et engagements transférés aux différentes entités du Groupe, soit 30,4 millions d'euros ;
 - ◆ les **valeurs mobilières de placement et disponibilités** affichent 1,1 million d'euros ;
 - ◆ les **charges constatées d'avance** soit 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 correspondent principalement à la facturation d'avance des loyers relatifs au 1^{er} trimestre 2016.

◆ Le passif

- ◆ Les **provisions pour risques et charges** à hauteur de 10,9 millions d'euros, en baisse de - 5 %, concernent principalement les droits à indemnités de fin de carrière et les médailles du travail.
- ◆ Les **dettes** pour 36,5 millions d'euros, en hausse de + 8,5 % se ventilent de la manière suivante :
 - ◆ les **dettes fournisseurs** inscrites pour 7 millions d'euros ;
 - ◆ les **dettes fiscales et sociales** figurant pour 20,3 millions d'euros principalement les cotisations dues à la MSA et aux autres organismes sociaux ainsi que les provisions pour congés à payer ;
 - ◆ les **dettes sur immobilisations** pour 0,5 million d'euros ;
 - ◆ les **autres dettes diverses** pour 8,7 millions d'euros comprennent principalement les comptes courants des institutions membres du GIE AGRICA GESTION pour 7,8 millions d'euros ainsi que les charges à payer pour 0,9 million d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques (en €)	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	279 180		279 180	198 554
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	279 180		279 180	198 554
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			7 603	11 116
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			119 812 588	117 218 473
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			120 099 371	117 428 145
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			47 425 052	46 264 418
Impôts, taxes et versements assimilés			7 437 009	6 623 206
Salaires et traitements			40 208 686	38 793 721
Charges sociales			21 587 282	20 904 174
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 106 839	2 128 295
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				1 355 369
Autres charges			1 428 465	1 412 070
CHARGES D'EXPLOITATION			120 193 333	117 481 257
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			- 93 962	- 53 112
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 525	1 525
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			29 461	52 370
PRODUITS FINANCIERS			30 986	53 895
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			760	82
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			760	82
RÉSULTAT FINANCIER			30 226	53 813
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			- 63 736	701

Rubriques <i>(en €)</i>	France	Exportation	31/12/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			63 872	47
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS			63 872	47
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			136	748
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			136	748
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			63 736	- 701
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			119 627 767	117 482 089
TOTAL DES CHARGES			119 627 767	117 482 089
BÉNÉFICE OU PERTE				

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2015.

BILAN ACTIF

Rubriques (en €)	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2015	31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 186 289	16 258 421	2 927 867	2 737 807
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	1 236 905		1 236 905	320 918
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	564 570	561 940	2 630	3 496
Autres immobilisations corporelles	6 389 405	5 593 532	795 873	827 538
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	769 578		769 578	767 812
Autres immobilisations financières	111 528		111 528	115 240
ACTIF IMMOBILISÉ	28 258 274	22 413 893	5 844 381	4 772 813
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	154 325		154 325	161 791
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	37 503 809		37 503 809	32 584 025
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 061 072		1 061 072	4 856 982
(dont actions propres : 0)				
Disponibilités	13 837		13 837	68 716
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	2 823 200		2 823 200	2 649 070
ACTIF CIRCULANT	41 556 243		41 556 243	40 320 585
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	69 814 517	22 413 893	47 400 624	45 093 399

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2015.

BILAN PASSIF

Rubriques (en €)	31/12/2015	31/12/2014
Capital social ou individuel (dont versé : 0)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : 0)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	10 893 179	11 459 641
PROVISIONS	10 893 179	11 459 641
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 229	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 021 502	6 567 931
Dettes fiscales et sociales	20 282 172	18 974 592
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	549 914	676 101
Autres dettes	8 646 627	7 415 131
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	36 507 445	33 633 757
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	47 400 624	45 093 399

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2015.

3. ANNEXES

Sommaire des annexes

ANNEXE 0	Principes généraux, règles et méthodes d'évaluation, autres informations	10	ANNEXE 4	État des créances à la clôture de l'exercice	15
ANNEXE 1	Tableau des immobilisations	12	ANNEXE 5	États des dettes à la clôture de l'exercice	16
ANNEXE 2	Tableau des amortissements	13	ANNEXE 6	Effectif à la clôture de l'exercice	16
ANNEXE 3	Tableau des provisions	14	ANNEXE 7	Tableaux des clés de répartition	17
			ANNEXE 8	Répartition des charges par institution	21

ANNEXE 0

Principes généraux, règles et méthodes d'évaluation, autres informations

◆ 1. Faits marquants

- ◆ Réduction de coûts des activités de retraite complémentaire.
- ◆ Déploiement de l'offre agricole dans le cadre des activités d'assurances de personnes.

◆ 2. Principes généraux

Le groupement d'intérêt économique (GIE) AGRICA GESTION a pour objet de fournir aux membres adhérents (institutions de retraite complémentaire et institutions de prévoyance), tout service ou moyen nécessaire à la satisfaction de leurs besoins. Les membres mettent en commun des moyens humains et techniques.

Les membres du GIE AGRICA GESTION sont des institutions à but non lucratif :

- ◆ CAMARCA, institution de retraite complémentaire ;
- ◆ AGRICA RETRAITE AGIRC, institution de retraite complémentaire ;
- ◆ AGRI PRÉVOYANCE, institution de prévoyance ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE, institution de prévoyance ;
- ◆ CPCEA, institution de prévoyance.

Le Groupement fonctionne dans les relations avec ses adhérents en répartissant les frais engagés en exonération de TVA, en application des dispositions de l'article 261-B du CGI. Les sommes réclamées aux adhérents correspondent exactement à la part leur incombant dans les dépenses communes.

◆ 3. Exercice comptable

Les comptes de l'exercice 2015 ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par Code de commerce, le plan comptable général et le règlement n° 99-03 du comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

◆ 4. Immobilisations incorporelles

Les licences et logiciels informatiques sont amortis économiquement selon le mode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

◆ 5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. En l'absence d'immobilisations corporelles dont la décomposition serait significative (notamment des constructions), l'application des règlements relatifs aux composants reste sans conséquence sur les états financiers. L'amortissement économique des immobilisations corporelles est établi selon le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- ◆ installations et agencements : 5 ans ;
- ◆ matériel informatique : 3 ans ;
- ◆ matériel de transport : 4 ans ;
- ◆ matériel de bureau : 5 ans ;
- ◆ mobilier de bureau : 10 ans.

◆ 6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

◆ 7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Elles sont dépréciées par voie de provision le cas échéant.

◆ 8. Créances et dettes

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

◆ 9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues du GIE AGRICA GESTION à la date de clôture de l'exercice et des dispositions relatives à la comptabilisation des passifs.

Le GIE AGRICA GESTION a constitué, en se fondant sur la méthode actuarielle, une provision couvrant ses engagements pour les indemnités de départ à la retraite de son personnel. Les principaux paramètres mis à jour au 11 février 2014 par une circulaire Agirc et Arrco sont les suivants :

- ◆ âge de départ :
 - ◆ 65 ans pour les participants nés avant le 1^{er} juillet 1951,
 - ◆ 65 ans et 4 mois pour les participants nés entre le 1^{er} juillet 1951 et le 31 décembre 1951 inclus,
 - ◆ 65 ans et 8 mois pour les participants nés en 1952,
 - ◆ 66 ans et 2 mois pour les participants nés en 1953,
 - ◆ 66 ans et 7 mois pour les participants nés en 1954,
 - ◆ 67 ans pour les participants nés à compter du 1^{er} janvier 1955 ;
- ◆ probabilités de présence calculées selon des moyennes sur 5 ans par CSP et par classe d'âge ;
- ◆ taux d'actualisation : 1 % ;
- ◆ taux annuel de revalorisation des salaires : 1 % ;
- ◆ taux de charges sociales de 60 % ;
- ◆ tables de mortalité TH 2009-2011 et TF 2009-2011.

Une provision concernant les médailles du travail est aussi appliquée.

◆ 10. Options comptables

La 3^e loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), dispositif ayant les principales caractéristiques suivantes :

- ◆ un crédit d'impôt de 6 % à compter du 1^{er} janvier 2014 calculé par année civile assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC ;
- ◆ à défaut d'imputation sur l'impôt dû, le crédit sera remboursable au terme d'un délai de 3 ans.

Les rémunérations éligibles des salariés du GIE versées en 2015 s'élèvent à 13 382 milliers d'euros. Le CICE s'élève à 803 milliers d'euros.

Le montant du CICE du GIE se divise en cinq parts égales (1 part = 160,5 milliers d'euros) ; une part pour chaque membre.

Les deux parts revenant aux 2 IRC (ARA et CAMARCA) tombent en non-valeurs, elles sont définitivement perdues. Ces personnes morales ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés de droit commun.

Les 3/5 restant du montant du CICE sont répartis puis transmis entre les trois institutions de prévoyance :

- ◆ 1/5 (160,5 milliers d'euros) du CICE pour AGRI PRÉVOYANCE ;
- ◆ 1/5 (160,5 milliers d'euros) du CICE pour CPCEA ;
- ◆ 1/5 (160,5 milliers d'euros) du CICE pour CCPMA.

L'option de ne pas comptabiliser le CICE dans le GIE AGRICA GESTION prévue par la CNCC a été retenue compte tenu de la transparence fiscale.

◆ 11. Comparabilité des comptes annuels

Les méthodes d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels n'ont pas subi de modification par rapport à l'exercice précédent.

◆ 12. Autres informations

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent pour 2015 à 42 milliers d'euros HT (50 milliers d'euros TTC).

◆ 13. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

ANNEXE 1 Tableau des immobilisations

Rubriques (en €)	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 806 420	4 345 001	1 728 228	20 423 193
Terrains				
Dont composants				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Const. Install. générales, agenc., aménag.				
Install. techniques, matériel et outillage ind.	564 570		(0)	564 570
Installations générales, agenc., aménag.				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 571 443	379 424	561 461	6 389 405
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 136 013	379 424	561 461	6 953 975
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	883 053	196 887	198 834	881 106
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	883 053	196 887	198 834	881 106
TOTAL GÉNÉRAL	25 825 486	4 921 312	2 488 523	28 258 274

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2015.

ANNEXE 2 Tableau des amortissements

Rubriques (en €)	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	14 747 694	1 694 884	184 157	16 258 421
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	561 074	866	(0)	561 940
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 743 904	411 089	561 461	5 593 532
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 304 978	411 955	561 461	6 155 472
TOTAL GÉNÉRAL	21 052 673	2 106 839	745 618	22 413 893

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2015.

ANNEXE 3 Tableau des provisions

Rubriques (en €)	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Implantations étrangères avant 01/01/1992				
Implantations étrangères après 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	293 095	271 389	70 916	493 568
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	11 126 547		766 936	10 359 611
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	40 000			40 000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	11 459 641	271 389	837 852	10 893 179
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DÉPRÉCIATIONS				
TOTAL GÉNÉRAL	11 459 641	271 389	837 852	10 893 179
Dotations et reprises d'exploitation		271 389	837 852	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2015.

ANNEXE 4 État des créances à la clôture de l'exercice

État des créances (en €)	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	769 578	214 190	555 388
Autres immobilisations financières	111 528	4 492	107 036
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	141 360	141 360	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 954 859	6 954 859	
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	72	72	
État, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
État, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	11 661 209	11 661 209	
Débiteurs divers	18 746 309	18 746 309	
Charges constatées d'avance	2 823 200	2 823 200	
TOTAL GÉNÉRAL	41 208 115	40 545 691	662 424
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	491 568		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	489 803		
Prêts et avances consentis aux associés			

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2015.

ANNEXE 5 États des dettes à la clôture de l'exercice

État des dettes (en €)	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	7 229	7 229		
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 021 502	7 021 502		
Personnel et comptes rattachés	10 407 730	10 407 730		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 412 933	8 412 933		
État : impôt sur les bénéfices				
État : taxe sur la valeur ajoutée	43 569	43 569		
État : obligations cautionnées				
État : autres impôts, taxes et assimilés	1 417 940	1 417 940		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	549 914	549 914		
Groupe et associés	7 707 465	7 707 465		
Autres dettes	939 163	939 163		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	36 507 445	36 507 445		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2015.

ANNEXE 6 Effectif à la clôture de l'exercice

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
CDI	785	806	- 2,6 %
CDD	31	32	- 3,1 %
TOTAL	816	838	- 2,6 %

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2015.

ANNEXE 7 Tableaux des clés de répartition

	2014			2015		
	Assiettes (en K€)	Poids	Poids cumulés	Assiettes (en K€)	Poids	Poids cumulés
FONCTIONNEMENT	112 881	96,3 %		111 595	93,6 %	
Affectation directe	10 482	8,9 %	8,9 %	9 039	7,6 %	7,6 %
Clé activité	79 624	67,9 %	76,9 %	80 328	67,4 %	74,9 %
Clé MSA convention retraite	10 641	9,1 %	85,9 %	10 758	9,0 %	84,0 %
Clé AGRICA	5 105	4,4 %	90,3 %	1 001	0,8 %	84,8 %
Clé AMICAP	3 461	3,0 %	93,3 %	3 229	2,7 %	87,5 %
Clé informatique transverse	-			3 431	2,9 %	90,4 %
Clé X-Log	1 088	0,9 %	94,2 %	1 043	0,9 %	91,3 %
Clé chiffre d'affaires IP	2 017	1,7 %	95,9 %	2 148	1,8 %	93,1 %
Clé action sociale	250	0,2 %	96,1 %	353	0,3 %	93,4 %
Clé retraite	213	0,2 %	96,3 %	265	0,2 %	93,6 %
PROJETS	4 336	3,7 %		7 651	6,4 %	
Affectation directe	1 172	1,0 %	97,3 %	1 352	1,1 %	94,7 %
Clé chiffre d'affaires IP	230	0,2 %	97,5 %	1 077	0,9 %	95,6 %
Clé offre agricole	-	0,0 %	97,5 %	586	0,5 %	96,1 %
Clé accompagnement au changement	-	0,0 %	97,5 %	945	0,8 %	96,9 %
Clé projet AGRICA interactif	57	0,0 %	97,5 %	82	0,1 %	97,0 %
Clé projet développement Groupe	319	0,3 %	97,8 %	415	0,3 %	97,3 %
Clé projet comptabilité fiscale des IP	46	0,0 %	97,9 %	73	0,1 %	97,4 %
Clé projet sécurité	128	0,1 %	98,0 %	168	0,1 %	97,5 %
Clé projet Solvabilité 2	348	0,3 %	98,3 %	312	0,3 %	97,8 %
Clé projet déclaration sociale nominative	24	0,0 %	98,3 %	298	0,2 %	98,0 %
Clé projet dématérialisation des données	1	0,0 %	98,3 %	4	0,0 %	98,0 %
Autres	183	0,2 %	98,4 %		0,0 %	98,0 %
Clé projet usine retraite	1 830	1,6 %	100,0 %	2 337	2,0 %	100,0 %
TOTAL DES CHARGES REPARTIES	117 218	100,0 %		119 246	100,0 %	

	CAMARCA			AGRICA RETRAITE AGIRC		
	2014 (en K€)	2015 (en K€)	(en %)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	(en %)
FONCTIONNEMENT	51 252	49 015	- 4 %	6 366	5 989	- 6 %
Affectation directe	1 717	- 37	- 102 %	391	248	- 37 %
Clé activité	33 343	33 688	1 %	4 696	4 535	- 3 %
	42 %	42 %	0 %	6 %	6 %	- 4 %
Clé AGRICA	3 032	605	- 80 %	295	58	- 80 %
	59 %	60 %	2 %	6 %	6 %	0 %
Clé chiffre d'affaires IP						
Clé retraite	183	238	30 %	17	23	34 %
	86 %	90 %	4 %	8 %	9 %	7 %
Clé action sociale	183	258	41 %	35	49	41 %
	73 %	73 %		14 %	14 %	
Clé AMICAP	2 734	2 551	- 7 %	329	323	- 2 %
	79 %	79 %	0 %	9 %	10 %	5 %
Clé informatique transverse		1 538			147	
		45 %			4 %	
Clé X-Log	22	21	- 4 %			
	2 %	2 %				
Clé MSA convention retraite	10 037	10 153	1 %	603	605	0 %
	94 %	94 %	0 %	6 %	6 %	- 1 %
PROJETS	1 775	2 589	46 %	201	304	51 %
Affectation directe						
Clé chiffre d'affaires IP						
Clé projet offre agricole						
Clé projet accompagnement au changement		388			57	
		41 %			6 %	
Clé projet AGRICA interactif						
Clé projet développement Groupe		0			0	
Clé projet comptabilité fiscale des IP						
Clé projet sécurité	56	69	24 %	8	10	26 %
	44 %	41 %	- 6 %	6 %	6 %	- 4 %
Clé projet Solvabilité 2		0			0	
Clé projet déclaration sociale nominative	10	29	180 %	1	4	166 %
	44 %	10 %	- 78 %	6 %	1 %	- 79 %
Clé projet dématérialisation des données						
Autres	61			8		
	33 %			4 %		
Clé projet usine retraite	1 647	2 103	28 %	183	234	28 %
	90 %	90 %		10 %	10 %	
TOTAL DES CHARGES RÉPARTIES	53 027	51 604	- 3 %	6 567	6 293	- 4 %

AGRI PRÉVOYANCE			CCPMA PRÉVOYANCE			CPCEA			AGRICA		
2014 (en K€)	2015 (en K€)	(en %)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	(en %)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	(en %)	2014 (en K€)	2015 (en K€)	(en %)
15 566	16 053	3 %	27 998	28 804	3 %	11 700	11 735	0 %	112 881	111 595	- 1 %
5 201	5 331	3 %	1 706	2 042	20 %	1 468	1 455	- 1 %	10 482	9 039	- 14 %
9 244	9 306	1 %	22 849	23 283	2 %	9 492	9 516	0 %	79 624	80 328	1 %
12 %	12 %	0 %	29 %	29 %	1 %	12 %	12 %	- 1 %	100 %	100 %	
466	114	- 76 %	1 156	195	- 83 %	155	29	- 82 %	5 105	1 001	- 80 %
9 %	11 %	24 %	23 %	20 %	- 14 %	3 %	3 %	- 6 %	100 %	100 %	
464	515		1 170	1 245		383	388		2 017	2 148	6 %
23 %	24 %		58 %	58 %		19 %	18 %		100 %	100 %	
			13	5	- 63 %				213	265	25 %
			6 %	2 %	- 70 %				100 %	100 %	
10	14	41 %	13	18	41 %	10	14	41 %	250	353	41 %
4 %	4 %		5 %	5 %	0 %	4 %	4 %		100 %	100 %	
			398	355	- 11 %				3 461	3 229	- 7 %
			12 %	11 %	- 4 %				100 %	100 %	
	599			997			150			3 431	
	17 %			29 %			4 %			100 %	
182	174	- 4 %	693	665	- 4 %	191	184	- 4 %	1 088	1 043	- 4 %
17 %	17 %		64 %	64 %		18 %	18 %		100 %	100 %	
									10 641	10 758	1 %
									100 %	100 %	
896	1 627	82 %	996	2 376	139 %	469	754	61 %	4 336	7 651	76 %
605	823	36 %	365	444	22 %	202	85	- 58 %	1 172	1 352	15 %
53	258	387 %	134	625	368 %	44	194	344 %	230	1 077	368 %
23 %	24 %	4 %	58 %	58 %	0 %	19 %	18 %	- 5 %	100 %	100 %	
	141			340			105			586	
	24 %			58 %			18 %			100 %	
	95			303			104			945	
	10 %			32 %			11 %			100 %	
13	20	51 %	33	48	45 %	11	15	37 %	57	82	45 %
23 %	24 %	4 %	58 %	58 %		19 %	18 %	- 5 %	100 %	100 %	
73	100	36 %	185	241	30 %	61	75	23 %	319	415	30 %
23 %	24 %	4 %	58 %	58 %		19 %	18 %	- 5 %	100 %	100 %	
11	18	68 %	26	43	61 %	9	13	52 %	46	73	61 %
23 %	24 %	4 %	58 %	58 %		19 %	18 %	- 5 %	100 %	100 %	
12	17	45 %	39	54	38 %	14	19	37 %	128	168	32 %
9 %	10 %	10 %	30 %	32 %	5 %	11 %	11 %	4 %	100 %	100 %	
104	93	- 10 %	139	125	- 10 %	104	93	- 10 %	348	312	- 10 %
30 %	30 %	0 %	40 %	40 %	0 %	30 %	30 %	0 %	100 %	100 %	0 %
2	63	2 844 %	7	153	2 036 %	2	49	1 886 %	24	298	1 167 %
9 %	21 %	132 %	30 %	51 %	69 %	11 %	17 %	57 %	100 %	100 %	
0	1	749 %	0	2	714 %	0	1	671 %	1	4	714 %
23 %	24 %	4 %	58 %	58 %		19 %	18 %	- 5 %	100 %	100 %	
23			68			23			183		
13 %			37 %			12 %			100 %		
									1 830	2 337	28 %
									100 %	100 %	
16 462	17 679	7 %	28 994	31 180	8 %	12 169	12 489	3 %	117 218	119 246	2 %

	2014		2015		Variation 2015/2014	
	Montant (en K€)	Poids	Montant (en K€)	Poids	Montant (en %)	Poids (en %)
RETRAITE	59 594	50,8 %	57 897	48,6 %	- 2,8 %	- 4,5 %
CAMARCA	53 027	45,2 %	51 604	43,3 %	- 2,7 %	- 4,3 %
AGRICA RETRAITE AGIRC	6 567	5,6 %	6 293	5,3 %	- 4,2 %	- 5,8 %
PRÉVOYANCE	57 625	49,2 %	61 349	51,4 %	6,5 %	4,7 %
AGRI PRÉVOYANCE	16 462	14,0 %	17 679	14,8 %	7,4 %	5,6 %
CCPMA PRÉVOYANCE	28 994	24,7 %	31 180	26,1 %	7,5 %	5,7 %
CPCEA	12 169	10,4 %	12 489	10,5 %	2,6 %	0,9 %
TOTAL	117 218	100,0 %	119 246	100,0 %	1,7 %	

ANNEXE 8 Répartition des charges par institution

(en €)	CAMARCA	AGRICA RETRAITE AGIRC	AGRI PRÉVOYANCE	CCPMA PRÉVOYANCE	CPCEA	Total
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	- 462 930	- 79 564	- 67 938	- 123 504	- 119 309	- 853 246
Achats de matières et fournitures	320 468	41 450	118 860	262 862	103 385	847 025
Prestations extérieures	15 860 946	1 299 628	6 458 049	4 034 866	2 019 052	29 672 541
Locations et charges locatives	3 376 807	454 306	944 912	2 334 097	838 711	7 948 833
Entretien et réparations	1 171 767	143 645	498 893	1 221 181	341 504	3 376 990
Primes d'assurances	68 923	9 558	18 112	34 628	13 634	144 855
Autres	95 026	21 193	82 271	213 977	89 681	502 148
ACHATS DE MATIÈRES, FOURNITURES ET CHARGES EXTERNES	20 893 936	1 969 781	8 121 097	8 101 611	3 405 968	42 492 392
Personnel extérieur à l'établissement	23 162	2 793	12	1 612	15	27 594
Honoraires	116 530	49 726	66 464	260 960	60 642	554 321
Frais d'actes et de contentieux	3 336	796	1 116	4 465	18 206	27 919
Information, publications, relations publiques	288 112	38 609	280 097	507 714	203 302	1 317 835
Transports, déplacements, missions et réceptions	467 084	73 332	162 286	398 546	189 127	1 290 375
Frais postaux et télécommunications	435 649	86 293	244 199	587 226	173 974	1 527 342
Services bancaires et assimilés	1 084	215	870	2 123	1 242	5 534
Autres	102 415	10 430	21 038	38 956	8 901	181 740
AUTRES CHARGES EXTERNES	1 437 371	262 195	776 083	1 801 602	655 409	4 932 661
Impôts, taxes DGI	2 017 325	273 186	799 216	1 937 971	731 258	5 758 956
Impôts, taxes autres organismes	731 267	98 280	191 314	474 631	182 562	1 678 052
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	2 748 592	371 466	990 529	2 412 602	913 820	7 437 009
Salaires et traitements	16 921 318	2 305 587	4 689 089	11 613 424	4 679 267	40 208 686
Charges sociales	9 115 654	1 242 853	2 500 907	6 221 457	2 506 411	21 587 282
CHARGES DE PERSONNEL	26 036 972	3 548 440	7 189 995	17 834 882	7 185 678	61 795 968
Frais de Conseils, de commissions et Assemblées	170 308	138 246	161 191	234 422	172 421	876 588
Charges diverses de gestion courante	259 107	31 675	62 955	147 540	50 601	551 877
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	429 415	169 921	224 145	381 962	223 022	1 428 465
Dotations sur immobilisations	575 808	57 971	452 036	790 237	230 787	2 106 839
Dotations sur charges personnel						
DOTATIONS D'EXPLOITATION	575 808	57 971	452 036	790 237	230 787	2 106 839
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	52 122 093	6 379 775	17 753 886	31 322 896	12 614 684	120 193 333
PRODUITS FINANCIERS	- 13 724	- 1 875	- 3 254	- 8 565	- 3 570	- 30 986
CHARGES FINANCIÈRES	451	46	81	152	30	760
RÉSULTAT FINANCIER	- 13 273	- 1 829	- 3 172	- 8 412	- 3 540	- 30 226
PRODUITS EXCEPTIONNELS	- 42 148	- 5 069	- 3 373	- 10 693	- 2 589	- 63 872
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6	1	28	67	34	136
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 42 142	- 5 068	- 3 345	- 10 626	- 2 555	- 63 736
TOTAL	51 603 749	6 293 314	17 679 430	31 180 353	12 489 280	119 246 126

Résolution

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

◆ **Première et unique résolution : approbation des rapports et des comptes**

L'Assemblée Générale ordinaire du GIE AGRICA GESTION, réunie le 16 juin 2016, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés :

- ◆ ces rapports ;
- ◆ le bilan et les comptes de résultats pour l'exercice 2015 ;
- ◆ les clés de répartition ainsi que l'affectation définitive des charges entre les membres associés.

Elle donne au Conseil d'administration quitus de sa gestion.

Composition du Conseil d'administration

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 14

Vice-président

◆ Guy CHÂTEAU FNCA

Administrateurs titulaires

◆ Bruno HEURTEL Coop de France

◆ Gilbert KEROMNES Coop de France

◆ Emmanuel PARIS Coop de France

◆ Jacques BOYER FNCA

◆ Isabelle GODENÈCHE FNCA

◆ Bernard LOLLIOT FNCA

◆ Anne GAUTIER FNEMSA

◆ Anne CHAMBARET FNSEA

◆ Claude COCHONNEAU FNSEA

◆ Clément FAURAX FNSEA

◆ Joseph LECHNER FNSEA

◆ Morgan OYAUX FNSEA

◆ Éric GELPE UDSG

Auditeurs

◆ Évelyne SERGENT FNEMSA

◆ Jean-Pierre DECOOL UDSG

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 14

Président

◆ Pascal LEFEUVRE CFE-CGC

Administrateurs titulaires

◆ Bernard JOLIVET CFE-CGC

◆ François SERPAUD CFE-CGC

◆ Jean-Marie BLIN CFTC

◆ Jean-Maurice PAUL CFTC

◆ Emmanuel DELÉTOILE FGA-CFDT

◆ Myriam GERNEZ CARDON FGA-CFDT

◆ Denis LONGERON FGA-CFDT

◆ Joël COLPIN FNAF-CGT

◆ Philippe PEUCHOT FNAF-CGT

◆ Liliane BOUREL FO

◆ Jean-Pierre MABILLON FO

◆ Alain AUZEMERY UNSA AA

◆ Dominique ROUGIER UNSA AA

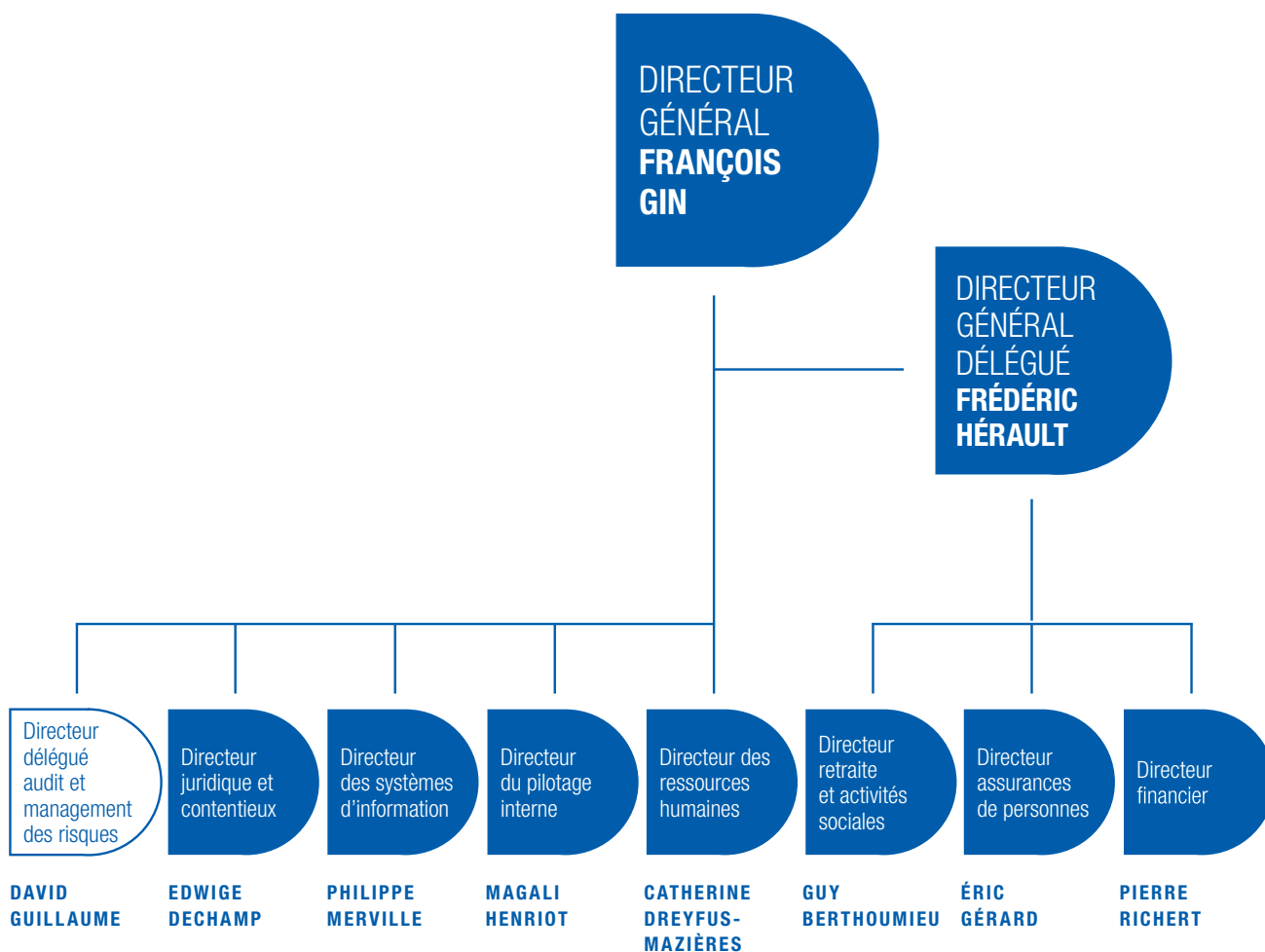
Auditeurs

◆ Alain DYJA CFE-CGC

◆ Emmanuel DEMAREST FGA-CFDT

Composition du Conseil d'administration au 22 avril 2016.

Organigramme général du **Groupe**



Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juin 2015

1. OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le jeudi 18 juin 2015 à 9h45, l'Assemblée Générale ordinaire d'AGRICIA GESTION s'est réunie aux Salons de l'Aveyron – 75012 Paris sous la présidence de :

M. Pascal LEFEUVRE, Président du Conseil d'administration.

Le Président accueille alors les délégués et les remercie pour leur présence.

Il indique que les délégués ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom propre qu'en leur qualité de représentant.

Conformément à l'article 10.4 des statuts d'AGRICIA GESTION, le Président constate que chaque institution de retraite complémentaire est représentée et que la moitié au moins des délégués sont présents ou représentés, soit 28 sièges sur 56 :

- ◆ collège des adhérents : 25 sièges sur 28 (totalisant 41 voix sur 46) ;
- ◆ collège des participants : 21 sièges sur 28 (totalisant 34 voix sur 46).

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale désigne comme assesseurs **M. Didier LEROUX** (FNSEA) dans le collège des adhérents et **Mme Myriam GERNEZ-CARDON** (CFDT) dans le collège des participants.

M. François GIN est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président déclare ouverte la séance et propose à l'Assemblée Générale ordinaire d'examiner les points suivants :

- ◆ approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 juin 2014 ;
- ◆ présentation des comptes ;
- ◆ rapports du Commissaire aux comptes ;
- ◆ rapport du Conseil d'administration ;
- ◆ présentation de la procédure de vote et des résolutions ;
- ◆ opérations de vote des résolutions.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2014

Le Président rappelle que le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 juin 2014 a été adressé aux délégués.

Le Président demande alors aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

Le Président donne la parole à M. RICHERT, directeur financier, pour qu'il commente les comptes d'AGRICIA GESTION sur l'exercice écoulé.

Le Président demande ensuite aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

En l'absence d'intervention, le Président propose aux délégués de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président donne ensuite la parole à M. Jérôme EUSTACHE, Commissaire aux comptes représentant la société KPMG Entreprises, pour la lecture tout d'abord du rapport général sur les comptes annuels puis du rapport spécial sur les conventions réglementées :

« À l'attention des membres du GIE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- ◆ *le contrôle des comptes annuels du GIE AGRICIA GESTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- ◆ *la justification de nos appréciations ;*
- ◆ *les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

◆ I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupement à la fin de cet exercice.

◆ II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur la répartition des charges entre les institutions membres du GIE et la conformité de cette répartition avec la procédure prévue à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

◆ III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres du GIE sur la situation financière et les comptes annuels. »

M. EUSTACHE présente ensuite son rapport spécial sur les conventions réglementées :

« Aux membres de l'organe délibérant,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre GIE, et conformément à l'article 17 de vos statuts, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre

mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

◆ Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, ni aux dispositions des articles R. 922-30 et 31 du Code de la Sécurité sociale.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ORGANE DÉLIBÉRANT

◆ Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de gestion entre la SAS AGRICA Épargne et le GIE AGRICA GESTION :

Nature et objet :

Cette convention a pour objet de confier au GIE la gestion d'une partie des activités de la SAS AGRICA Épargne :

- ◆ comptabilité et gestion administrative ;
- ◆ logistique ;
- ◆ informatique ;
- ◆ développement.

Modalités :

La SAS AGRICA Épargne rembourse les frais engagés par le GIE pour les opérations de gestion. Elle rémunère par ailleurs le GIE pour la commercialisation des produits sur la base d'un pourcentage de la collecte réalisée. Ce pourcentage fixé annuellement fait l'objet d'un accord spécifique entre le GIE et la SAS AGRICA Épargne.

La présente convention est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004, elle est tacitement renouvelable par période d'un an.

Le montant facturé par le GIE AGRICA GESTION à la SAS AGRICA Épargne au titre de l'exercice 2014 concernant les opérations de gestion s'élève à 95 594 euros TTC.

Le montant facturé par le GIE AGRICA GESTION à la SAS AGRICA Épargne au titre de l'exercice 2014 concernant les opérations de commercialisation s'élève à 99 915 euros TTC.

2. Convention de prestations de service entre la SAS AGRICA Épargne et le GIE AGRICA GESTION :

Nature et objet :

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'intervention de la SAS AGRICA Épargne dans le cadre de prestations de conseil en épargne salariale auprès du GIE.

Modalités :

Les prestations de conseil sont facturées sur la base du temps passé. Le taux horaire fait l'objet d'un accord spécifique entre la SAS AGRICA Épargne et le GIE.

La présente convention est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, elle est tacitement renouvelable par période d'un an.

Le montant facturé par la SAS AGRICA Épargne au GIE AGRICA GESTION au titre de l'exercice 2014 s'élève à 15 600 euros TTC. »

Au terme de cette présentation, le Président demande aux délégués s'ils souhaitent formuler des observations.

En l'absence d'intervention, il propose de poursuivre l'ordre du jour.

5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration d'AGRICA GESTION composé comme suit :

I- Bilan des activités métiers

A- Bilan de l'activité retraite et des activités sociales

B- Bilan de l'activité assurance de personnes

II- Bilan de la gestion

A- Une maîtrise globale des charges de fonctionnement et de projets

B- Communication, relation client et de la visibilité de Groupe

6. PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

Le Président invite M. GIN à donner lecture des résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DES RAPPORTS ET DES COMPTES

« L'Assemblée Générale ordinaire du GIE AGRICA GESTION, réunie le 18 juin 2015, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés :

- ◆ ces rapports ;
- ◆ le bilan et les comptes de résultats pour l'exercice 2014 ;
- ◆ les clés de répartition ainsi que l'affectation définitive des charges entre les membres associés.

Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion. »

DEUXIÈME RÉOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

« L'Assemblée Générale ordinaire du GIE AGRICA GESTION, réunie le 18 juin 2015, désigne, conformément à l'article 10.2 de ses statuts, en qualité de Commissaire aux comptes :

- ◆ titulaire : le Cabinet KPMG SA, représenté par M. Jérôme EUSTACHE, s/s Immeuble le Palatin – 3, cours du Triangle – 92939 Paris La Défense Cedex ;
- ◆ suppléant : SALUSTRO REYDEL, représenté par M. Jean-Claude REYDEL, s/s Immeuble le Palatin – 3, cours du Triangle – 92939 Paris La Défense Cedex ;

et ce, pour une durée de 6 ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ».

7. VOTE DES RÉOLUTIONS

Le Président indique qu'en application de l'article 10.4 des statuts d'AGRICA GESTION, l'Assemblée Générale ordinaire, à la majorité des voix valablement exprimées, le scrutin étant à main levée, sauf décision contraire de l'Assemblée. Il ajoute que le vote s'effectue tous collèges confondus.

Le Président rappelle ensuite que le nombre de voix attribuées à chaque délégué est fixé comme suit :

- ◆ pour GAMARCA, 2 voix par délégué ;
- ◆ pour AGRICA RETRAITE AGIRC, 2 voix par délégué ;
- ◆ pour les autres institutions, 1 voix par délégué.

Après avoir interrogé les délégués, le Président constate qu'aucun ne s'oppose au vote à main levée.

Dans ces conditions, il est proposé à l'Assemblée de procéder à main levée au vote de l'unique résolution.

Le vote fait apparaître les résultats suivants :

**PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION
DES RAPPORTS ET DES COMPTES**

Pour	85 voix
Contre	0 voix
Abstention	0 voix

Les rapports du Conseil d'administration, du Commissaire aux comptes, l'ensemble des comptes d'AGRICA GESTION, les clés de répartition ainsi que l'affectation définitive des charges entre les institutions membres sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale ordinaire. Elle donne au Conseil d'administration quitus de sa gestion.

**DEUXIÈME RÉOLUTION : RENOUELEMENT
DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Pour	85 voix
Contre	0 voix
Abstention	0 voix

La résolution est unanimement adoptée.

**8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

Avant de clôturer la séance, le Président rappelle ensuite aux délégués et aux invités, qu'après une pause de 15 minutes, ils sont conviés à revenir dans la salle afin d'assister à l'Assemblée Générale ordinaire de Groupe AGRICA, prévue à 10h45.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président remercie les délégués et lève la séance de l'Assemblée Générale ordinaire d'AGRICA GESTION à 10h30.

Pascal LEFEUVRE

Président du Conseil d'administration

Guy CHÂTEAU

Vice-président du Conseil d'administration

GROUPE AGRICA

21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01

www.groupagricar.com